

PROTOCOLE N<sup>o</sup> 3.

SÉANCE DU 28 MAI 1886.

La Conférence s'est réunie à deux heures de l'après-midi, sous la présidence du Comte Inouyé.

Etaient présents:

Pour le Japon:

Le Comte Inouyé et M. Aoki;

Pour la France:

M. Sienkiewicz;

Pour l'Autriche-Hongrie:

Le Comte Charles Zaluski;

Pour la Grande-Bretagne;

Sir Francis R. Plunkett;

Pour l'Italie:

M. de Martino;

Pour la Belgique:

M. Neyt;

Pour les États-Unis d'Amérique;

M. Hubbard;

Pour l'Allemagne:

M. von Holleben et M. Zappe;

Pour les Pays-Bas, pour la Suède et la Norvège,  
et pour le Danemark:

M. van der Pot;

Pour l'Espagne:

M. Delavat;

Pour le Portugal:

M. Loureiro;

Pour la Russie:

M. de Speyer;

Pour la Confédération suisse:

M. von Holleben et M. Wolff.

Le Président propose que la Conférence, conformément à l'ordre de discussion adopté à la dernière séance, aborde l'examen du sujet qui figure le premier dans cet ordre, c'est-à-dire du tarif.

M. von Holleben demande à appeler l'attention sur le passage suivant du protocole de la dernière séance:

"Sir Francis Plunkett fait observer que, "dans une certaine mesure, il y aura également "des différences dans le fond. L'Angleterre, "par exemple, devra insérer dans sa convention "une clause relative aux colonies, ce qui ne sera "pas nécessaire pour les autres Puissances.

PROTOCOL N<sup>o</sup> 3.

MEETING OF 28<sup>TH</sup> MAY, 1886.

The Conference met at 2 o'clock in the afternoon, under the presidency of Count Inouye.

There were present:

For Japan:

Count Inouye and Mr. Aoki;

For France:

Mr. Sienkiewicz;

For Austria-Hungary:

Count Charles Zaluski;

For Great Britain:

Sir Francis R. Plunkett;

For Italy:

Mr. de Martino;

For Belgium:

Mr. Neyt;

For the United States of America:

Mr. Hubbard;

For Germany:

Mr. von Holleben and Mr. Zappe;

For the Netherlands, for Sweden and Norway,  
and for Denmark:

Mr. van der Pot;

For Spain:

Mr. Delavat;

For Portugal:

Mr. Loureiro;

For Russia:

Mr. de Speyer;

For the Swiss Confederation:

Mr. von Holleben and Mr. Wolff.

The President proposed that the Conference should, in accordance with the order of discussion adopted at the last meeting, proceed with the consideration of the first subject in that order, which was the tariff.

Mr. von Holleben desired to draw attention to the following passage in the Protocol of the last meeting:

"Sir Francis Plunkett observed that, to a "certain extent, there would be differences also "of substance. England must, for instance, "have an article in her Convention regarding "Colonies, which would not be required by "other Powers; other differences, also, might be

"D'autres différences pourront aussi s'imposer dans diverses conventions."

Le Délégué d'Allemagne se souvient nettement de cette observation du Délégué de la Grande-Bretagne; mais le passage en question ne figurant pas dans le premier projet de protocole soumis à l'approbation des Délégués, il n'avait pas cru devoir relever le fait. Toutefois, et puisque cette observation faite par Sir F. Plunkett à la séance du 22 a été insérée dans la copie révisée du protocole, il se voit dans l'obligation de faire remarquer que les Délégués des autres Puissances qui possèdent des colonies se trouvent dans la même situation que le Délégué d'Angleterre et qu'ils doivent faire la même réserve.

M. Sienkiewicz ajoute qu'une Puissance ne peut évidemment stipuler que pour les pays pour lesquels elle a le droit de le faire. Si certaines colonies, comme le Canada, par exemple, ont leur autonomie, il est clair que l'Angleterre ne saurait stipuler pour elles.

Sir Francis Plunkett explique que, dans les observations formulées par lui sur ce point à la dernière séance, telles qu'elles sont rapportées au protocole et auxquelles le Délégué d'Allemagne fait allusion, la phrase "*ce qui ne sera pas nécessaire pour les autres Puissances*" devrait se lire: "*ce qui pourra n'être pas nécessaire pour d'autres Puissances.*"—Le Ministre d'Angleterre n'avait vu que le texte anglais du protocole et n'avait pas connaissance de la rédaction française.

Le Président propose que le protocole de la dernière séance soit tenu pour lu.

Il est procédé en conséquence à la signature du protocole N<sup>o</sup> 2.

Le Président prononce alors en anglais le discours suivant:

"Messieurs

Pour nous conformer à l'ordre de discussion adopté lors de notre dernière réunion, je viens appeler votre attention sur le sujet qui se présente le premier sur la liste, celui du tarif révisé. Avant d'aborder l'examen du projet que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, il n'est peut-être pas inutile que je rappelle brièvement les considérations qui ont conduit le Gouvernement Impérial à se placer dans cette question sur le terrain où il désire continuer à se maintenir.

"requisite in various Conventions."

He, Mr. von Holleben, had a clear recollection of this observation of the Delegate of Great Britain, but the passage in question not having appeared in the first draft of the Protocol submitted to the Delegates for their approval, he had not considered it necessary to draw attention to the point. As, however, this observation made by Sir Francis Plunkett at the meeting of the 22nd instant, had now been inserted in the revised copy of the Protocol, he felt himself compelled to explain that the Delegates of the other Powers who possessed Colonies were in the same position as the Delegate of Great Britain and must make the same reservation.

Mr. Sienkiewicz added that it was clear that a State could only make stipulations on behalf of those countries in regard to which she had the power to make them. If certain colonies, like Canada for instance, were autonomous, it was evident that Great Britain could not make stipulations for them.

Sir Francis Plunkett explained that in the observations made by him at the last meeting on this subject,—as recorded in the Protocol,—to which the Delegate of Germany had called attention, the passage "*which would not be required by other countries*" should read "*which might not be required by other countries.*" He had only seen the English text of the Protocol, and was not aware of the wording of the French text.

The President proposed that the Protocol of the last meeting be taken as read:—

Protocol 2 was then signed.

The President then made the following speech in English:—

Gentlemen:

"Following the plan agreed to at our last meeting, I now desire to invite your attention to the subject first in order, the revised tariff. Before proceeding to the consideration of the draft which I have had the honor to lay before you, it may not be out of place for me to briefly recapitulate the reasons which have induced His Imperial Majesty's Government to assume the position they now desire to maintain upon this subject.

"Lorsque le projet de tarif proposé par le Gouvernement japonais fut soumis à la Conférence de 1882, j'eus l'honneur, en ma qualité de premier Délégué du Japon, de faire ressortir que l'on s'était particulièrement attaché, dans la préparation de ce projet, à se garder de tout ce qui aurait pu entraver le libre développement du commerce, et que, en même temps, chaque article avait été l'objet d'une étude minutieuse dans le but d'éviter toute inégalité et toute différence dans la répartition de l'augmentation que l'on voulait réaliser.

"Bien que plusieurs d'entre les Délégués étrangers eussent jugé acceptable le tarif ainsi proposé et accompagné de ces explications, l'impression plus générale parut être que certains changements étaient nécessaires. En conséquence, un contre-projet fut préparé et soumis à la Conférence, au nom de la majorité des Délégués étrangers, par Sir Harry Parkes, alors Ministre d'Angleterre. Sir Harry Parkes expliqua que, la surélévation de tarif ayant pour objet de produire une augmentation de revenus aussi considérable qu'il était compatible avec l'expansion normale du commerce, les Délégués étrangers, après avoir soigneusement étudié à nouveau l'ensemble de la question, et après avoir fait ce qui était en leur pouvoir pour concilier tous les intérêts en jeu, étaient d'avis que les quotités établies par eux constituaient une solution juste et équitable. Le contre-projet ainsi proposé reçut l'adhésion de tous les Délégués étrangers à une seule exception près. Le motif principal qui déterminait le Ministre des Etats-Unis à se séparer sur ce point de ses collègues fut que les propositions primitives du Gouvernement japonais lui semblaient modérées et de nature à mériter d'être acceptées sans modification ni réduction.

"Animé d'un sentiment de conciliation, le Gouvernement japonais accepta le contre-projet, dans l'attente que ce contre-projet pourrait être mis en pratique dans un délai relativement court.

"Ayant ainsi fait ce qui dépendait de lui pour faciliter une entente définitive sur l'une des questions principales de la révision des traités, on reconnaîtra, je veux l'espérer, que le Gouvernement japonais a de sérieux motifs d'être opposé à ce que la discussion soit rouverte sur un arrangement qu'il avait accepté comme définitif.

"When the Draft Tariff proposed on behalf of the Japanese Government was submitted to the Conference of 1882, I had the honor to state, in the capacity of First Delegate for Japan, that especial care had been taken in its preparation to avoid interference with the natural expansion of commerce, while every item had been minutely examined for the purpose of avoiding, in the distribution of the desired increase, the creation of inequalities or discriminations.

"Although several of the Foreign Delegates expressed the opinion that the tariff thus proposed and explained was acceptable, the more general impression seemed to be that certain changes were necessary. A counter-project was accordingly prepared, and was submitted to the Conference on behalf of the majority of the Foreign Delegates by Sir Harry Parkes, at that time Her Britannic Majesty's Minister. Sir Harry explained that the object of the increase of tariff rates being to obtain as large an augmentation of revenue as was compatible with a healthy expansion of trade, the Foreign Delegates, after carefully reviewing the whole field, and doing what was possible to reconcile the interests of all concerned, were of opinion that the schedule of tariff rates agreed to by them was a just and equitable solution of the question. The counter-project thus submitted received the adhesion of all of the Foreign Delegates, with one exception. The United States Minister dissented, chiefly on the ground that the original proposals of the Japanese Government were moderate and worthy of acceptance, without modification or reduction.

"Animated by a spirit of conciliation the Japanese Government accepted the counter-project, in the expectation that it would be possible to bring it into operation within a comparatively brief period.

"Having thus done what lay in their power to secure final agreement upon one of the important branches of treaty revision, I feel confident that it will be admitted that they have ample cause to be averse to any reconsideration of an arrangement which they have accepted as definitively concluded.

"Ainsi qu'on l'a noté dans le Mémoire de 1884, le tarif adopté lors de la Conférence préliminaire est un compromis entre des intérêts multiples, compromis auquel on n'a pu arriver qu'après de longues et patientes études, et toute modification apportée à une partie quelconque de ce document entraînerait sans doute la nécessité de reprendre l'examen de la question dans son ensemble, et, par suite, une grande perte d'un temps précieux. Je suis persuadé que vous déplorerez comme moi un pareil résultat, d'autant plus que vous constaterez, je n'en doute point, que, dans la préparation de ce tarif révisé, les intérêts commerciaux des Puissances contractantes ont été l'objet de la considération impartiale et complète à laquelle ils ont droit.

"L'examen de la question que nous avons à résoudre se trouvera peut-être facilité, si j'ajoute un mot d'explication relativement au document qui a été communiqué à la Conférence, au cours de la dernière séance, sous le titre de "Rapport de la Commission spéciale." Ainsi que je l'ai déclaré à cette occasion, je ne demande pas que l'on attache à ce document un caractère absolument officiel. Cette pièce vous a été communiquée uniquement pour votre information, parce que j'ai pensé qu'il était juste que vous eussiez à votre disposition tous les moyens possibles de juger des procédés employés pour l'élaboration du contre-projet de tarif. Le projet de révision du tarif proposé par le Gouvernement Impérial à la Conférence de 1882 renfermait tous les éléments essentiels à l'établissement d'un tableau de quotités comprenant des droits tant *ad valorem* que spécifiques. Le contre-projet de tarif a nécessairement modifié ces éléments, mais il n'a pas porté atteinte au principe d'après lequel le tarif devait être mixte, en partie spécifique, en partie *ad valorem*.

"Lorsque le moment arriva de vous soumettre un projet de tarif révisé, complet dans tous ses détails, j'ai mis à profit les données que je possédais, celles résultant des travaux de la Commission de 1882, et c'est à l'aide de ces seules données que j'ai rédigé le projet que vous avez actuellement entre les mains.—En déterminant les quotités du tarif spécifique sur les bases des valeurs taxables données et de leurs équivalents *ad valorem*, le système qu'on avait adopté pour le calcul des décimales a

"As was stated in the Memorandum of 1884, the Tariff agreed to at the Preliminary Conference is a compromise of many interests arrived at after much patient study, and any disturbance of a part of it will probably entail a general reconsideration of the whole question, and consequently much loss of valuable time. I feel assured that you would deprecate this result equally with myself, more especially as I am confident that you will find that in the preparation of this revised tariff the commercial interests of each of the Treaty Powers have received the full and impartial consideration to which they are entitled.

"It may perhaps facilitate the consideration of the subject before us, if I offer a word of explanation in relation to the document laid before the Conference at its last meeting entitled 'Report of the Special Committee'. As I stated on that occasion, I do not wish to have any essentially official character attached to that document. It was submitted for your information merely, because I felt that it was due to you that you should have all available means of judging of the methods which were employed in the elaboration of the tariff counter-project. The scheme of tariff revision proposed by His Imperial Majesty's Government at the Conference of 1882 contained all the elements essential to a schedule of tariff rates composed of *ad valorem* and specific duties. The tariff counter-project necessarily modified these elements, but did not change the principle that the tariff was to be a mixed one, partly specific and partly *ad valorem*.

"When the time arrived to lay before you a Draft Revised Tariff, complete in all its details, I availed myself of the data in my possession representing the results of the labors of the Committee of 1882, and, employing those data alone, formulated the draft you now have in your hands. In estimating specific rates of duty from the given dutiable values and *ad valorem* equivalents, a method of dealing with decimals was adopted which, in certain cases, has produced a trifling

"donné lieu, dans certains cas, à un excédant insignifiant. Il est facile, au reste, de remédier à cet inconvénient en employant un autre mode de computation.

"A tous autres égards, vous reconnaîtrez, je l'espère, que le projet correspond dans ses points essentiels au plan de révision du tarif adopté par la Conférence de 1882."

M. Neyt fait remarquer qu'il serait désirable que le discours du Président fût traduit en français. Il n'a pu, en effet, de même qu'un grand nombre des autres membres de la Conférence, saisir complètement et dans son entier le sens de ce discours.—A une observation que formule à ce sujet le Délégué des Etats-Unis, qui émet l'avis que, s'il est nécessaire de faire ainsi la traduction de toute communication à la Conférence, cela retardera sensiblement les débats, le Délégué de Belgique réplique que, dans un cas analogue, Mr. Hubbard désirerait assurément obtenir la traduction anglaise de toute proposition importante soumise à la Conférence en français.

M. Hubbard, en réponse, acquiesce à cette dernière remarque du Délégué de Belgique.

Le Président invoque la décision prise par la Conférence dans sa première séance et d'après laquelle les Délégués sont libres de faire usage de la langue qui leur convient.

Le Délégué de Belgique répond qu'il n'a jamais entendu prier le Président de prononcer son discours en français; il demande seulement que le Baron de Siebold veuille bien en faire la traduction française. Il ne fait en cela que réclamer l'application d'un principe qui a été admis à la première séance de la Conférence.

M. Sienkiewicz déclare que lui-même n'a pu suivre tous les développements du discours du Président. Mais, comme la question se réduit, en somme, au point de savoir si oui ou non la Conférence est disposée à adopter le projet de tarif, il lui semble que l'on peut passer outre et aborder la discussion du tarif lui-même.

Le Délégué d'Italie, considérant l'importance d'un discours prononcé par le Président pour manifester les vues et les intentions de son Gouvernement, est d'avis qu'on ne peut que tenir compte du fait que son entière signification

"excess. This may, however, be easily remedied by the adoption of another method of calculation.

"In other respects I am confident that you will find that the draft corresponds in all important particulars with the scheme of tariff revision agreed to at the Conference of 1882."

Mr. Neyt remarked that it would be desirable that the speech of the President should be translated into French. He had not, in fact, in common with a great number of the other members of the Conference, been able to comprehend completely and entirely the purport of this speech. In reply to an observation on this subject by the Delegate of the United States, who suggested that if it was necessary to translate every communication made to the Conference, the discussions would be seriously delayed, the Delegate of Belgium replied that in a similar case Mr. Hubbard would certainly wish to be supplied with an English version of any important proposition submitted to the Conference in French.

Mr. Hubbard, in response, assented to this last remark of the Delegate of Belgium.

The President drew attention to the decision of the Conference at its first sitting, that each Delegate should be allowed to use the language which he preferred.

The Delegate of Belgium replied that he had never meant to ask the President to deliver his speech in French; all he asked was that Baron von Siebold would be so kind as to give a French translation of it. In making this request, he was only demanding the application of a principle which had been admitted at the first sitting of the Conference.

Mr. Sienkiewicz remarked that he himself had not been able to follow completely the purport of the President's speech. As the question before them at present, however, was whether the Conference should or should not adopt the Tariff-Project, it appeared to him that the point raised might be waived, and that discussion on the tariff should proceed.

The Delegate of Italy, taking into consideration the importance of a speech delivered by the President for manifesting the views and the intentions of the Japanese Government, was of opinion that the fact that its entire signification

n'a pas été saisie par quelques Délégués.

M. de Martino propose par conséquent que la Conférence s'ajourne au lendemain ou à un jour prochain, et que le discours du Président soit traduit dans l'intervalle par les membres du Secrétariat.

M. van der Pot rappelle le principe établi par la Conférence dans la première séance pour la réglementation des discussions ultérieures, et d'après lequel "toute proposition d'un caractère important devra être rédigée par écrit et ne pourra être discutée qu'à la séance suivante."

M. Sienkiewicz répond que le principe invoqué par le Délégué des Pays-Bas s'applique seulement à des propositions nouvelles. Le discours du Président ne contient aucune question nouvelle, mais se réfère uniquement au tarif soumis à la discussion.

Le Délégué de France ajoute, en réponse à une observation du Délégué des Etats-Unis, que le Comte Inouyé se trouve dans une situation toute différente de celle des autres Délégués. Il représente, en effet, le Gouvernement japonais, c'est-à-dire le Gouvernement qui a demandé la révision des traités et dont les propositions constituent le point de départ des discussions de la Conférence.

M. Neyt exprime l'avis que le discours prononcé par le Président est d'une trop grande importance pour qu'il ne soit pas fort désirable que la traduction française en soit soumise à la Conférence en même temps que la traduction anglaise. Le discours du Président lui semble avoir une grande portée, en ce sens qu'il résume les vues du Gouvernement japonais sur la question du tarif. Il est difficile d'admettre que l'on puisse entamer la discussion d'un des points les plus importants sur lesquels la Conférence aura à délibérer sans que l'exposé que vient de faire le Comte Inouyé ait été parfaitement compris par tous les Délégués. Il pourra ne pas être inutile également de laisser à la Conférence le temps de lire à tête reposée la communication du Président.

M. von Holleben dit qu'il est évident que plusieurs membres désirent avoir la traduction française du discours du Président, et que dès lors la seule question à décider est celle du délai nécessaire pour la préparation de cette

had not been comprehended by some Delegates must be taken into account.

Mr. de Martino therefore proposed that the Conference should adjourn until the next day, or some early date, and that the President's speech should be translated in the interval by the members of the Secretariat.

Mr. van der Pot wished to call the attention of the Conference to the rule adopted at the first sitting of the Conference for the regulation of its future proceedings, by which it was laid down that "any new proposition of an important nature should be drawn up in writing and could only be discussed at the meeting following that at which it was brought forward."

Mr. Sienkiewicz observed that the rule referred to by the Delegate of the Netherlands applied only to new propositions. The speech of the President introduced no new subject, but related to the tariff which was under discussion.

The Delegate of France added, in reply to an observation made by the Delegate of the United States, that Count Inouye was in a position quite different to that of the other Delegates. He represented in fact the Japanese Government, that is to say, the Government which had asked for a revision of the Treaties, and whose propositions constituted the "point de départ" for the discussions of the Conference.

Mr. Neyt was of opinion that the speech delivered by the President was of such great importance, that it was very desirable that a French translation of it should be presented to the Conference together with the English version. The speech of the President appeared to him to be of special importance because it summarized the views of the Japanese Government on the question of the tariff. It was difficult to admit the possibility of opening discussion on one of the most important points upon which they were to deliberate, unless the statements just made by Count Inouye had been completely understood by all. It was equally advisable that the Conference should have time to peruse at its leisure the communication of the President.

Mr. von Holleben said it was clear that a French translation of the President's speech was desired by several members, and it seemed to him therefore that the only point to be decided was how long a period would be

traduction.

Le Président déclare qu'il comprend et approuve les observations faites par le Délégué de Belgique, et il demande que la Conférence se range à la proposition du Délégué d'Italie et remette la discussion du tarif à la prochaine séance; d'ici là la traduction de son discours aura pu être préparée. Il propose, en conséquence, que la Conférence s'ajourne au lundi 31 mai, à 2 heures de l'après-midi.

La Conférence adopte la proposition du Président.

Sir Francis Plunkett émet le vœu que les deux textes anglais et français du discours du Président figurent, pour l'information des Délégués, au protocole de la présente séance.

Cet avis est partagé par la Conférence, et la séance est levée à 3 heures un quart.

Signé :

SIENKIEWICZ.  
R. DE MARTINO.  
G. NEYT.  
HOLLEBEN.  
ZAPPE.  
J. DELAVANT.  
SPEYER.  
A. WOLFF.

required for the preparation of this translation.

The President said that he fully sympathized with the observation made by the Delegate of Belgium, and suggested that the Conference should adopt the proposal of the Delegate of Italy and postpone the discussion of the tariff until the next meeting, by which time a French translation of his speech could be prepared. He proposed, therefore, that the Conference should adjourn until Monday the 31<sup>st</sup> instant at 2 o'clock.

The Conference adopted the President's proposal.

Sir Francis Plunkett suggested that both the French and English texts of the President's speech should, for the information of the Delegates, appear in the Protocol of to-day's sitting.

This suggestion was adopted, and the meeting terminated at a quarter past 3 o'clock.

Signed :

INOUE KAORU.  
AOKI.  
ZALUSKI.  
F. R. PLUNKETT.  
RICHARD B. HUBBARD.  
J. J. VAN DER POT.  
J. LOUREIRO.

Certifié conforme à l'original :

Certified to be a correct copy :

SAITO SHUICHIRO.  
BARON DE SIEBOLD.  
D. W. STEVENS.  
JOHN H. GUBBINS.  
P. DE LUCY-FOSSARIEU.